



COMMUNIQUÉ
TRAM CORNAVIN-MEYRIN-CERN

**Avenue de Mategnin, section chemin de
Riantbosson/route de Meyrin**

Nous vous informons que la protection des lignes aériennes de contact des futurs tramways nécessite la pose de gabarits de **limitation de hauteur à 3,30m**.

Cette mesure sera effective dès le **lundi 14 septembre 2009** et concernera le trafic poids lourds sortant de l'avenue de Mategnin sur la route de Meyrin, direction ville.

Les chauffeurs sont invités à se conformer à la signalisation mise en place pour la circonstance.

Une infographie est affichée au pavillon d'information de Meyrin-village. Elle peut également être consultée sur le site Internet **www.way-tram.ch**.

La direction générale du chantier compte sur la compréhension de tous et, d'avance, les en remercie.

Genève, le 8 septembre 2009

